

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC INAUGURATION DU PARC ARCHÉOLOGIQUE BOULEVARD MOLIERE – 17 SEPTEMBRE 2022 Arrêté n°2022/208		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'application ;
VU la demande d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public émise par le Pôle Développement Local de la Ville, pour l'occupation du parvis du parc archéologique ainsi que de 5 places de parking boulevard Molière dans le cadre de l'inauguration du parc archéologique, le 17 septembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1 :** Le Pôle Développement Local est autorisé à occuper le domaine public à savoir le parvis du parc archéologique ainsi que les 5 places de stationnement situées boulevard Molière entre le parvis du parc archéologique et le boulevard Victor Hugo, le samedi 17 septembre 2022 de 9h00 à 14h00.
- Article 2 :** La Police Municipale est chargée, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Pôle Cade de Vie Urbanisme et Environnement ;
 - Pôle Développement Local.

Fait à Ifs, le 16 septembre 2022

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE